

**TROPHEE DEPARTEMENTAL 28
ECOLE DE CYCLISME
SAISON 2017
"RÈGLEMENT"**

NEW !

Avec la participation des Clubs d'Eure et Loir :

A.C Sud 28 - Anet V.C. - U. S Nogentaise - V.S Chartrain C - C.S Mainvilliers - Dreux C.C - E.F. Courvilloise - V.C. Lucéen - E.S. Alnéloise - E.S. Maintenon Pierres - Team Progress – AC Voves.

Art.1 : Le challenge des EDC est ouvert à tous les coureurs de la catégorie pré-licencié à la catégorie benjamine (licenciés (es) FFC) du département d'Eure et Loir.

Art.2 : Les épreuves retenues pour le challenge des jeunes 2017 sont les suivantes :

Toutes les épreuves départementales ou régionales ouvertes à ces catégories dans toutes les disciplines route, piste, cyclo-cross, VTT (hors BMX) et organisées dans le département (sauf celles sur sélection)

Art. 3 : Le barème des points est attribué à la place réelle du coureur :

Place	1 ^e r	2 ^è m e	3 ^è m e	4 ^è m e	5 ^è m e	6 ^è m e	7 ^è m e	8 ^è m e	9 ^è m e	10 ^è m e	11 ^è m e et +	Abando n
Point s	60	50	40	30	20	15	10	8	7	6	3	1

▼ Un bonus de 10 points sera attribué au vainqueur de l'épreuve comptant pour le championnat départemental.

▼ Pas de jocker , toutes les épreuves comptent.

▼ Un coureur du CD28 terminant 3^{ème} d'une course derrière deux "extérieurs" marquera les points d'une 3^{ème} place (40 pts).

▼ Une non présence n'est pas considérée comme un abandon.

Art.4 : Le classement provisoire sera envoyé à chaque club après chaque épreuve et diffusé sur la page Facebook du Comité et le Blog du DCC.

Art.5 : Les clubs organisateurs s'engagent à faire parvenir les résultats le mardi au plus tard après l'épreuve sur format Excel par mail à Morgan Simonnet (cd28ffcmsimonnet@free.fr) et Christophe Asse (Christophe.asse@hotmail.fr)

Art.6 : Les féminines : Un classement séparé sera fait en fin de saison mais elles concourent avec les garçons.

Art.7 : Tout concurrent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire, avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement FFC, se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée.
Les points ainsi perdus par un concurrent sanctionné ne pourront en aucun cas être attribués à un autre concurrent.

Art.8 : En cas de force majeure, le Comité Départemental de Cyclisme d'Eure et Loir et l'ETD se réservent le droit de modifier l'article 2 du présent règlement.

Art.9 : En participant au challenge, les coureurs, encadrants, parents et dirigeants en acceptent le présent règlement.

Art. 10 : Récompenses du général 2017 : Tous les jeunes coureurs et clubs classés au challenge 2017 de chaque catégorie (pré-licencié, poussin, pupille, benjamin garçon et fille) seront récompensés lors de la dernière épreuve route ou VTT 2017 de la saison.

Art. 11 : Récompenses lors des épreuves : l'organisateur est libre de récompenser les catégories qu'il souhaite lors de son épreuve, par contre il s'engage à fournir un classement scratch par catégorie d'âge. **Sans ce classement scratch l'épreuve sera retirée du challenge.** Les 1^{ère} et 2^{ème} années de chaque catégorie font partie de ce même classement scratch (Ex : Pupille 1 et 2).

Art. 12 : **Classement clubs** : Un classement par club sera mis en place, il prendra les points à chaque épreuve des 3 meilleurs de chaque catégorie d'âge (scratch garçon et fille) + 10 pts de bonus par tranche de 5 coureurs classés toutes catégories confondues.

Exemple de points attribués à un club participant :

Catégories	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Point club
Pré-licencié			40	30			10		80
Poussin	60		40						100
Pupille		50	40	30	20			8	120
Benjamin	60		40		20	15			120
Total points sans bonus									420
Nombre de coureurs classés					14	Point bonus			20
Total points sur l'épreuve									440

